

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins		Date d'inspection Le 06 mai 2026	
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de permis 2013348	
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3		Numéro de téléphone (506) 473-6387	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	29 mai 2026	
Commentaires: Il manque quelques heures de développement professionnel pour certaines éducatrices. Un courriel pourra être envoyé lorsque les heures seront complétées			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	22 mai 2026	
Commentaires: Un formulaire a été reçu et il manque un dossier d'immunisation dans l'un des dossiers. Un courriel pourra être envoyé lorsque le dossier sera reçu.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	03 avr. 2026	06 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Suivi effectué le 6 mai 2026</p> <p>Lors de ma visite, le ratio enfants/personnel était respecté. J'ai observé des périodes de jeux libres ainsi que des activités avec de la pâte à modeler. En raison des conditions météorologiques pluvieuses, les enfants ne sont pas allés à l'extérieur ce matin.</p> <p>Une fois les lacunes corrigées, un courriel pourra être envoyé afin d'assurer le suivi. De plus, un lien concernant des heures de développement professionnel a été transmis.</p>
---

original signé par  
Geneviève Abud

Le 06 mai 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par  
Stéphanie Desjardins

Le 06 mai 2026

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*